

LA CARRIÈRE COMME LIEU DE VIE(S) PENDANT ET APRÈS SON EXPLOITATION



L'UNICEM Nouvelle-Aquitaine poursuit le dialogue au cœur des territoires avec ses partenaires en organisant des rencontres-débats thématiques selon les spécificités locales. Croiser les regards, débattre entre industriels, collectivités, associations, riverains, mais aussi mesurer les progrès réalisés et envisager des projets communs : tels sont les enjeux de ce rendez-vous.

A l'instar du « recyclage », en mars 2018 à Mérignac (33) et des « fonctionnalités des carrières en matière d'inondations » en novembre 2018 à Bizanos (64), le thème de « La carrière comme lieu de vie(s), pendant et après son exploitation » s'est imposé à Saint-Sever, dans les Landes, en mars 2019.

Extraits.

La carrière comme lieu de vie(s), pendant et après son exploitation

Table ronde du 13 mars 2019, à Saint-Sever (40), animée par **Dominique BOURDOT**, journaliste à Radio France

Intervenants :

Georges CINGAL, Président de la SEPANSO des Landes

Patrice GAZZARIN, Président de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine

Olivier MARTINEZ, Vice-président du Conseil départemental des Landes

François MEYER, Chef de Bassin, Gaïa Sud Aquitaine

Arnaud TAUZIN, Maire de Saint-Sever, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine

PERCEPTION, DIALOGUE ET RÉALITÉS : LES CARRIÈRES À L'ÉPREUVE DES FAITS

« Lorsqu'on ne connaît pas les carrières, on est contre. Et lorsqu'on les connaît mieux, on est pour. »

Arnaud TAUZIN, Maire de Saint-Sever est affirmatif ! Sur sa commune qui accueillait des carrières dès le 19^{ème} siècle, plusieurs édifices - dont la tour de fortifications ou la belle abbatale, classée à l'UNESCO - sont réalisés avec des matériaux issus des carrières de calcaire de Dumes. « C'est une activité qui conditionne le paysage. C'est important, dans l'identité d'un lieu, que l'on préserve la ressource locale et que l'on privilégie le circuit court. »

Cette perception est-elle partagée par les habitants ? Cela dépend du dialogue entamé avec les in-

dustriels présents. Sur l'une des carrières situées sur la commune, « l'effort fait par les carriers pour associer les pêcheurs à sa reconversion fait qu'aujourd'hui l'image est excellente. » Il s'agit d'un lieu en cours de végétalisation où la nature reprend ses droits. Pour l'autre carrière et la plus récente, si des « crispations dans le voisinage » ont bien eu lieu (craintes de bruit ou liées au transport, possibles inondations), la volonté de dialogue a primé.

« Vous êtes des acteurs capables d'écouter, de dialoguer, et vous œuvrez au quotidien à essayer de vous entendre le mieux possible avec vos voisins. »

Des propos que **François MEYER**, Chef de Bassin, Gâia Sud Aquitaine confirme. Comment ? Grâce aux démarches

d'amélioration continue sur les installations des sites industriels pour maîtriser au mieux les éventuels impacts. Exemples : l'arrosage des pistes et la réduction des trajets des camions bâchés pour limiter les émissions de poussières. Côté bruit, les installations sont « capotées » et les parties métalliques sont peu à peu remplacées par du caoutchouc ou du polyuréthane, qui amortissent les impacts sonores.

Autre récit : celui de **Martine MAURY**, Maire de Onard. Le contrat de fortage avec la société CEMEX s'est terminé en 2015, et les terres exploitées par l'industriel ont été réaménagées puis restituées « en concertation avec la société qui a été à notre écoute, jusqu'au choix

des essences des arbres que nous avons plantés. Je voudrais leur rendre hommage pour cela ».

Interrogée par de nombreux maires sur le déroulement de ce réaménagement, elle rassure : « entre nous et la CEMEX, cela s'est très bien passé. » Un plan d'eau a été dédié à l'environnement avec la création d'un chemin de randonnée permettant d'observer de nombreuses espèces d'oiseaux, comme des canards et cygnes sauvages... tout en préservant la quiétude des animaux.

Le second lac est devenu un site d'agrément et de repos avec des espaces verts ombragés et un secteur consacré à la pêche. Les deux sites sont gérés par la commune.

“ Vous êtes des acteurs capables d'écouter, de dialoguer ”



FOCUS

CARRIÈRES EN AQUITAINE : PERCEPTIONS ET RÉALITÉ

Enquête menée par l'Institut COHDA en 2016, auprès des Maires de la région Aquitaine

78% des Maires interrogés ONT CONSCIENCE que les besoins en matériaux vont se maintenir, voire augmenter.

Les élus de communes sans carrière ont des appréhensions à 69% vis-à-vis d'un projet de carrière (liées à l'environnement, aux riverains et au cadre de vie)...
que n'ont pas les maires des communes « avec carrière » : 90% déclarent que la carrière est une bonne chose pour leur commune.

POURQUOI ?

94% CONNAISSENT LE SITE et ses responsables,
89% AFFIRMENT QU'UN DIALOGUE s'est instauré avec l'exploitant,
83% ONT DÉJÀ VISITÉ LA CARRIÈRE,
76% TROUVENT QU'UN EFFORT SIGNIFICATIF a été fait par les exploitants ces dernières années en matière de limitation des nuisances, de préservation de l'environnement et d'actions en faveur de la biodiversité, principalement,
65% CONNAISSENT LE PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE et
63% y ont été associés.



« La fonctionnalité première d'une carrière, c'est de fournir des matériaux indispensables au développement du territoire. On peut imaginer d'autres solutions constructives comme le bois, qui peuvent évidemment constituer des alternatives. Pour autant, on ne sait pas remplacer 100 % des besoins en granulats. Construire des routes sans granulats ? Cela reste une utopie. L'activité des travaux publics et des routes, c'est 66 % de la production de granulats. C'est la matière naturelle la plus consommée après l'eau et la matière première la plus transportée en France. C'est dire l'importance du produit ! »

Patrice GAZZARIN, Président de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine

LE DIALOGUE... COMMENT ET POUR QUELS RÉSULTATS ?

Patrice GAZZARIN, Président de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, le rappelle : « Nous représentons une profession responsable, avec des entreprises qui savent travailler, respecter une réglementation et leurs engagements. Il y a quelques années, nous n'aurions pas pu dialoguer de la même manière : nous sommes capables aujourd'hui de coconstruire, et ce de manière apaisée. »

« Dans la plupart des cas, on travaille, je dirais, en pleine confiance. » Georges CINGAL, Président de la SEPANSO des Landes raconte. « Une fois sollicités, on va sur le terrain et on regarde à quelles contraintes environnementales le porteur de projet peut être exposé. » Certains sujets méritent un dialogue... et pas seulement entre le propriétaire et l'industriel, comme le souligne le représentant de la SEPANSO, mais bien avec « toutes les parties prenantes ». Il milite pour que le plus grand nombre puisse étudier les projets soumis et s'exprimer. « Il faut toujours faire le tour de toutes les parties intéressées et faciliter l'accès à l'information, le

droit d'expression et l'accès à la justice. » Patrice GAZZARIN témoigne de l'implication du syndicat professionnel et de sa démarche de dialogue : « La question de la seconde vie des sites après exploitation ? C'est un sujet qui nous est cher et sur lequel on travaille beaucoup. Certes la réglementation nous a invités à aller dans ce sens, mais bien avant qu'elle n'évolue, il y avait déjà un engagement volontaire et concret de l'UNICEM. L'objectif : que ses adhérents aillent au-delà de la réglementation, proposent des sites réaménagés et s'engagent à se concerter avec toutes les parties prenantes. »



// 2

QUELLES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES CARRIÈRES POUR LE TERRITOIRE ?

Pour Arnaud TAUZIN, Maire de Saint-Sever c'est une certitude : les carrières sont déjà un lieu de vies en ce qu'elles créent de l'emploi. Dans les Landes, ces métiers représentent 300 emplois directs, dont 180 uniquement pour les gravières. À cela il faut ajouter 1 050 emplois indirects chez les fournisseurs et les sous-traitants.

Et des emplois non délocalisables de surcroît : « le granulats est un matériau à faible valeur ajoutée. La part du transport et son coût sont si importants que les matériaux ne sont pas transportés très loin. Nous savons que nos matériaux sont compétitifs dans un rayon de 30 à 50 kilomètres autour de nos installations, mais pas plus, sauf, pour certains produits très spécifiques. » rappelle François MEYER. Au-delà, le coût du transport fait flamber le prix du matériau livré. Cette logique de circuit court est chère à Patrice GAZZARIN : « Aujourd'hui peu d'industries, peu d'activités ont cette capacité de retenir des actifs, au cœur des territoires ruraux, et c'est indispensable pour leur vitalité. Il faut l'avoir en tête : nos activités permettent d'ancrer une vie dans la ruralité. Aujourd'hui c'est un enjeu fort, au moment où l'on parle de désertification des territoires. »



Construire des routes, des logements, aménager le territoire au juste prix, c'est essentiel, selon Arnaud TAUZIN, tout autant que l'ancrage de ces entreprises qui se traduit par un « très gros investissement des carrières dans la vie locale, avec une adaptation à chaque territoire. C'est important que ces entreprises assument une responsabilité sociétale et participent à la vie de leur localité. » Un élément confirmé par François MEYER : les employés des carrières sont impliqués dans des associations, des comités de fête ou des écoles. L'entreprise, elle, contribue financièrement via du sponsoring sportif, avec de l'apport de matériel ou via la mobilisation de salariés (chantiers solidaires, évènements...).



FOCUS

PARTENARIATS

EN NOUVELLE-AQUITAINE

Une entreprise entretient en moyenne localement 4,4 partenariats

avec des associations (51,3 %), des collectivités (souvent la commune, 20%) ou des établissements scolaires (école, université..., 13,8 %), qui perdurent dans le temps (7,3 ans en moyenne).

Les sujets sont liés aux domaines de l'environnement / biodiversité (42,5 %), de la formation (12,5 %), du social (11,3 %), du sport (10%) et de la culture-patrimoine (7,5 %).

Les actions menées relèvent :

- Du financement / mécénat de projets (31,4 %),
- Des suivis écologiques (20,9 %) des espèces présentes sur sites
- Des actions d'échanges, sensibilisation, formation (15,1 %),
- Des aménagements (belvédères, haies, habitats pour la faune, ruches, bords de cours d'eau...)
- Des visites de sites (9,3 %), notamment avec les scolaires

LE DÉPARTEMENT, TRIPLEMENT IMPLIQUÉ

Le Conseil départemental des Landes connaît bien les industriels du secteur et les côtoie à 3 niveaux : il se prononce sur les demandes d'autorisation d'exploiter ; recourt parfois de manière importante aux produits de carrières (travaux routiers...) ; et enfin, poursuit une politique environnementale volontariste intégrant les carrières réaménagées. Olivier MARTINEZ, Vice-président, participe à l'instruction des dossiers via la CDNPS (commission départementale de la nature des paysages et des sites). S'il déplore que la réglementation soit « de plus en plus pointilleuse et compliquée », il fait preuve dans cette instance de bienveillance et de vigilance, conscient du poids économique de la profession.

« Il en va de l'activité, il en va de l'emploi, mais surtout, il en va de la richesse créée sur le territoire parce que je n'oublie jamais que toute activité économique, permet aussi aux collectivités locales que nous sommes de percevoir des recettes fiscales qui nous sont bien utiles. »

Ces recettes, il les met à profit des aménagements du territoire et des politiques de solidarité. Vigilance aussi pour concilier, par exemple, respect des lieux humides à proximité des cours d'eau et exploitation nécessaire. Nécessaire, il en est convaincu ! La gestion de 4 200 km de réseau routier sur le département requiert l'approvisionnement de matériaux à prix compétitifs. « La proximité des sites de production nous permet, en tant que collectivité, de

bénéficier de prix sans commune mesure par rapport à des matériaux provenant de pays étrangers », au-delà des considérations environnementales liées au transport. Et à l'attention des industriels présents dans la salle : « nous avons tout intérêt à ce que vous puissiez continuer à exercer vos missions dans de bonnes conditions ! »

“ Il en va de l'activité, il en va de l'emploi, mais surtout, il en va de la richesse créée sur le territoire... ”

Enfin, et c'est là le 3^{ème} point d'attention : l'aspect environnemental. Le Conseil départemental reste très attentif à la gestion de l'exploitation des sites et à l'issue, à son réaménagement. Maintenir le dialogue avec les carriers sur ce sujet reste, pour Olivier MARTINEZ, indispensable.

// EN CHIFFRES

En Nouvelle-Aquitaine, la branche granulats, roches ornementales, pierres de construction et minéraux industriels :

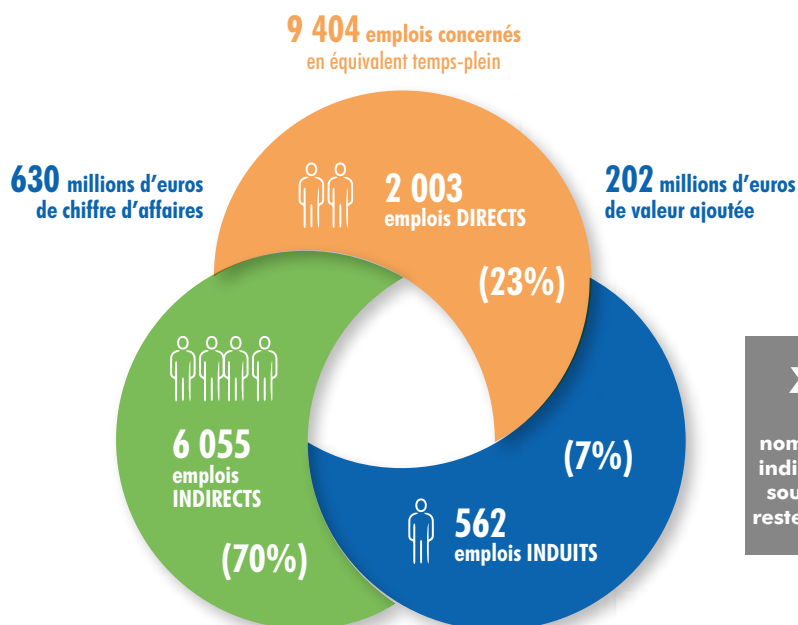
- rassemble **293 entreprises distinctes**,
- compte **530 sites de production** et **3 000 collaborateurs directement impliqués**,
- représente un chiffre d'affaires de **1 Milliard d'€**.

Les Carrières dans les Landes ?

- **33 entreprises**
- **3,1 millions de tonnes de granulats produits, sur 28 sites**
- **284 000 m³ de Béton prêt à l'emploi produits sur 24 centrales**

La production régionale de matériaux de carrières **dépasse 47,5 millions de tonnes, faisant de la Nouvelle-Aquitaine la 2^{ème} région française productrice.**

« Empreinte SOCIO ÉCONOMIQUE > Évaluation des retombées économiques de l'industrie des carrières et matériaux recyclés en Nouvelle-Aquitaine ». Etude réalisée en Août 2019 par la CERC Nouvelle-Aquitaine grâce au soutien financier de la DREAL, de la Région et de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine. Base : chiffres 2017.



EMPLOI : DIRECT, INDIRECT ET INDUIT

Ces activités de production soutiennent près de **8 620 emplois** (retombées directes, indirectes et induites). Chiffre auquel il faut ajouter **784 emplois salariés complémentaires** dans le secteur de la fabrication de béton prêt à l'emploi, étroitement liés géographiquement et par nature aux activités de carrières. Au total, **plus de 9 400 emplois sont concernés**. Le nombre d'emplois soutenus est ainsi 4,5 fois supérieur au nombre d'emplois directs.

x 4,5
=
nombre d'emplois indirects et induits soutenus dans le reste de l'économie

784 emplois* complémentaires dans la fabrication de béton prêt à l'emploi

*nombre d'emplois salariés pour les établissements référencés sous le code APE 23 63Z "fabrication de béton prêt à l'emploi"

RÉAMÉNAGEMENT DE CARRIÈRE : POUR QUEL PROJET DE TERRITOIRE ?

Sur quels critères déterminer un projet de réaménagement ? La Fédération des chasseurs par la voix de Jean-Paul LABORDE appelle à regarder « zone par zone, bassin par bassin, secteur par secteur ». Un choix est à faire : écotourisme, production d'énergie, ou espace naturel pour l'accueil de la flore et faune ? C'est cette dernière option qui a été retenue à Cazères avec la société GAIA : un projet de réintroduction du canard Milouin, espèce particulièrement menacée.

AGRICULTURE, IRRIGATION, PRODUCTION D'ÉNERGIE PROPRE : LES PISTES À ENVISAGER

Recréer des terres agricoles : est-ce possible ? Selon François MEYER, les terrains issus d'une exploitation de carrières peuvent trouver ou retrouver une vocation agricole. L'exploitant reconstitue un sol de bonne qualité en remblayant si nécessaire avec des matériaux inertes et la remise en place des terres de découverte préalablement stockées. Sachant qu'il faut compter 3 à 4 ans pour que la terre retrouve son rendement initial. A ce jour, « 15% à 30% des terres agricoles sont rendues ».



Autres pistes ? Ont été intégrées dans le PLU (Plan local d'urbanisme) de Saint-Sever des mentions pour faciliter l'installation de panneaux photovoltaïques sur les lacs. « On y réfléchit au niveau du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale). Nous avons des centaines d'hectares de carrières. On sait très bien que la transition écologique nécessite de produire davantage d'électricité durable et propre. Pourquoi ne pas utiliser cette ressource en surfaces, aujourd'hui perdues pour l'agriculture et qui pourraient très bien accueillir des

panneaux photovoltaïques sur flotteurs, pour produire de l'énergie ? » De véritables enjeux non pas pour demain, mais pour maintenant selon Arnaud TAUZIN. « L'irrigation, un vrai sujet » et une des alternatives pour l'élu. Dans les Landes, si l'eau est en excédent à certains moments, elle manque terriblement à d'autres, non seulement pour l'agriculture mais pour tous les usages. Quel rôle peuvent jouer les carrières dans la régulation tout au long de l'année ? Quelle pertinence ? Comment procéder et à quels coûts ? Quels engagements des pouvoirs publics sur le sujet ? Ce sont les questions posées par Arnaud TAUZIN et partagées par François MEYER : « La profession a déjà eu plusieurs réunions avec la Chambre d'agriculture, l'institution Adour et les services de l'Etat pour envisager nos sites comme réserves d'eau. » De son côté, Martine MAURY, Maire de Onard, a une réponse. Un des lacs restitués par la société CEMEX est mitoyen d'une propriété de deux jeunes agriculteurs spécialisés en bio. « Nos lacs sont bien remplis. Si par malheur il arrivait une sécheresse, je ne vois pas comment je pourrais refuser à ces deux jeunes qui travaillent pratiquement 7 jours sur 7 toute l'année d'aller prendre de l'eau dans le lac pour sauver leur production. S'ils ont besoin de prélever dans le lac pour sauver leur agriculture et leur production de l'année, en concertation avec les services de l'Etat, je n'hésiterai pas une seconde. »

LES CARRIÈRES, « CRÉATRICES » DE BIODIVERSITÉ ?

Et si l'exploitation de carrière générerait plus de biodiversité après qu'avant ?! C'est la question que pose Olivier MARTINEZ : [Vous carrières] « êtes en concurrence avec le monde agricole et c'est bien compréhensible : nous sommes sur des terres alluvionnaires, souvent à fort potentiel agromique, où la diversité écologique n'est pas très florissante. » Grâce à l'exploitation de carrière, « ce site devient un véritable réservoir de biodiversité. D'ailleurs, les collectivités et la plupart des services de l'Etat ne s'y sont pas trompés. Aujourd'hui, quand vous n'avez plus de carrière, quand il vous reste des lacs et des espaces à



l'état de nature, au sens noble du terme, bien souvent, nous identifions dans nos documents d'urbanisme, ces sites comme des lieux à préserver, dans l'absolu, de toute nouvelle intervention humaine. » Pour ce qui est du « bilan final d'une exploitation d'une carrière, [...] au plan environnemental, nous sommes gagnants. Parce que cette diversité et cette richesse, on ne la retrouve pas avant l'exploitation ».

« ...dans le département, il existe de nombreux sites qui recèlent un intérêt écologique, un intérêt environnemental majeur »

Olivier MARTINEZ :
« Nous avons pleinement conscience

que dans le département, il existe de nombreux sites qui recèlent un intérêt écologique, un intérêt environnemental majeur ». Et de souligner que les carrières, pendant et à l'issue de l'exploitation, revêtent un caractère intéressant au plan environnemental. Grâce à la taxe sur les espaces naturels sensibles, le département peut intervenir financièrement auprès des collectivités concernées pour donner « une deuxième vie » à ces sites et ainsi les préserver. « Nous l'avons fait pour des étangs littoraux, on le fait, et on le fera encore pour des sites qui ont accueilli des carrières. »

Quand une carrière voit le jour, de nouveaux milieux le plus souvent humides sont créés, où naît de la biodiversité. Accompagnés par des spécialistes et des associations comme la SEPANSO ou la Fédération des chasseurs des Landes, les industriels sont à l'écoute des conseils pour déterminer les aménagements qui favoriseront la biodiversité sur les sites, en cours d'activité mais aussi post-exploitation, comme le souligne François MEYER.

ENVISAGER L'AVENIR AVEC CONFIANCE

SAVOIR DIRE AUJOURD'HUI CE QUE L'ON VA FAIRE DANS 30 ANS... EST-CE RÉALISTE ?

Même lorsque les autorisations sont accordées pour 15, 20 ou 30 ans, et comme le précise **François MEYER**, « les projets de réaménagement et les fins de carrière sont anticipés dès la demande d'autorisation » assorties notamment des avis des propriétaires et des communes. Une entreprise complexe ? Assurément ! D'autant que l'on ne dispose pas d'une connaissance exhaustive et précise du sous-sol.

Comment s'assurer que les projets de réhabilitation seront garantis dans le temps ? Selon **Georges CINGAL**, la solidité financière des industriels est un argument

en faveur du bon réaménagement des sites, quand les communes n'ont plus les moyens d'assumer ces investissements. Les conventions passées entre l'industriel et le propriétaire et/ou gestionnaire pour que les engagements et travaux réalisés puissent perdurer après restitution des espaces, sont aussi une réponse. Mais **François MEYER** le rappelle : « chaque site est un cas unique. On doit prendre en compte le secteur géographique, la présence ou non d'eau, le milieu environnant... Des études sont donc menées, en anticipant l'avenir, mais aussi en fonction des projets de la commune, à un instant T. Or, ces souhaits peuvent évoluer, mais dans tous les cas, le réaménagement doit être réalisé conformément à l'arrêté préfectoral ».

Autre question : un projet décidé maintenant sera-t-il toujours aussi pertinent dans le temps ? Adapter les projets, en cours d'exploitation, est souhaité et possible. Comment ? Au travers d'une demande de modification des conditions de remise en état, étudié en CDNPS pour peu qu'un travail soit mené avec tous les acteurs locaux.

Si la DREAL est partie prenante de ces dossiers modificatifs, ce service de l'Etat suit également les différentes étapes et vise les rapports réalisés par l'exploitant tout au long de l'activité. Une précision de **François MEYER** confirmée par **Georges CINGAL** : « chaque année, nous avons les visites sur site de l'inspection de la DREAL qui vérifie les conditions d'exploitation, la remise en état, l'avancée des travaux... On n'attend pas 30 ans pour savoir si on est conforme ! »



FOCUS

LES TRACES DE L'HISTOIRE

Au Maire de Montfort-en-Chalosse qui témoigne d'une ancienne carrière non remise en état sur sa commune, **François MEYER** indique que la profession a mené une campagne de « traitement de ces points noirs » dans les années 2000, et corrigé ainsi les défauts d'une réglementation ancienne. Il pense cependant qu'il est toujours possible de rechercher la responsabilité de l'industriel indélicat.

DÉCIDER, C'EST S'ENGAGER POUR ET SUR L'AVENIR

Il y a des conséquences aux décisions que l'on prend. A l'instar des équipements publics - un stade, une salle polyvalente - que l'on décide d'implanter ici ou là, en cohérence avec les besoins et les contraintes géographiques. Comme le martèle **Arnaud TAUZIN** : « les carrières c'est un peu pareil : à la fois, il faut essayer de réfléchir et d'anticiper, mais aussi faire

confiance à ceux qui nous succéderont ; nous sommes comme des pions entre un prédécesseur et un successeur. » Les successeurs, c'est-à-dire les élus qui seront mandatés après soi. Le temps de l'élu n'est pas - sauf exception - celui des durées de vie des carrières sur un territoire (de 15 à 30 ans). Il revient aux élus à la fois d'anticiper, de projeter ce que cela pourra être et de faire confiance aux suivants, en gardant à l'esprit que « la décision emporte pour toujours ». ♦



Ce document a pour objet de synthétiser le plus précisément possible les propos des différents intervenants. Toute omission ou erreur serait involontaire.

Rédaction : UNICEM Nouvelle-Aquitaine / CTer&co

Crédit photos : UNICEM Nouvelle-Aquitaine / CTer&co

Création et suivi d'impression : CTer&co RCS B 813 602 356